
portant mise à la disposition du
Ministre des Finances & des Affaires
Economiques de personnel de l'Assistance
Technique Française.-

/// E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965
- VU le Décret n° 106/PR du 30 Mars 1967 portant formation du Gouvernement
- VU le Décret n° 215/PR du 16 Mai 1966 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement
- VU la loi 61-18 du 8 Juin 1961 approuvant les accords de coopération franco-dahoméenne
- VU la lettre de mise à la disposition du Gouvernement du Dahomey

///) E C R E T E :

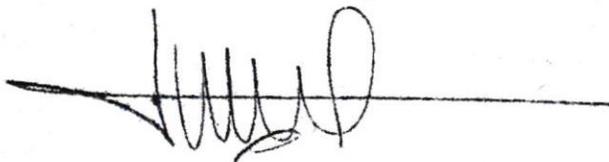
ARTICLE 1er.- Monsieur BARBIER Marcel, Inspecteur des Impôts de l'Assistance Technique Française, est mis à la disposition du Ministre des Finances & des Affaires Economiques pour servir à la Direction des Impôts à COTONOU.

ARTICLE 2.- Monsieur BARBIER Marcel est chargé de la Réorganisation des Services Fiscaux conjointement avec le Directeur des Impôts.

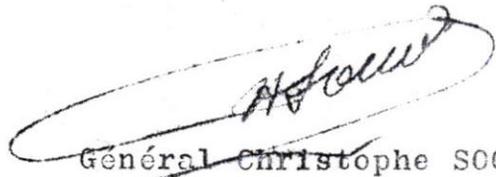
ARTICLE 3.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 27 avril 1967

Par le Président de la
République
Le Ministre des Finances &
des Affaires Economiques



E. B O R N A



Général Christophe SGOLO

AMPLIATIONS :

Original..... 1	MFPT..... 2	Ministères 9
JORD..... 1	CF..... 2	SGG 4 - IAA 1
PR..... 2	DC..... 2	Gde.Chanc. 1
MAC..... 2	Trésor..... 4	DGAJL 2